



**Avis public d'entrée en vigueur**

Veillez prendre note que lors d'une séance de son conseil tenue, le 4 octobre 2021 la Municipalité du Village de Stukely-Sud a adopté le règlement intitulé *Règlement n°296-2021 modifiant le règlement de permis et certificats n°2007-143 de la Municipalité du Village de Stukely-Sud*.

Le règlement n°296-2021 vise à modifier le règlement de permis et certificats afin d'ajuster les dispositions relatives aux piscines résidentielles à la suite des modifications faites au règlement provincial sur la sécurité des piscines résidentielles.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Avis est également donné que le règlement est disponible pour consultation à la mairie à l'adresse suivante :

101, Place de la Mairie  
Stukely-Sud (Québec) J0E 2J0

DONNÉ À LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE STUKELY-SUD, CE 7 OCTOBRE 2021.

  
Signé Guylaine Lafleur  
Directrice générale par intérim